

PREFECTURE DU DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS

INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES LEGISLATURE 2021 – 2026

COMMUNE DE

Cuarny

17 mars 2021

Mesdames, Messieurs les Membres des Autorités communales,

C'est avec plaisir que j'ouvre la cérémonie d'installation des autorités communales pour la législature 2021 – 2026. Il est 19h30.

La cérémonie se déroulera selon l'ordre du jour suivant : Par simplification le masculin se décline également pour le féminin.

Dans un 1er temps:

- 1. Etablissement de la liste de présence à l'entrée sur la base du rôle des électeurs à jour ;
- 2. Assermentation des membres du Conseil général ;
- 3. Assermentation des membres de la Municipalité ;
- 4. Election du Président du Conseil général ;
- 5. Election du Secrétaire du Conseil général ;
- 6. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation.

Message du Préfet.

Dans un 2e temps, ce sera au Président élu de passer aux opérations suivantes :

- Election du vice-président
- Election des scrutateurs
- Nomination des commissions
- Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations
- Divers

Pour le bon déroulement des opérations, je prie Mme Gendroz Michèle de fonctionner comme secrétaire provisoire.

Je désigne Mme. Leu Valérie et M. Roulier Pierre-Alain comme scrutateurs.

Par arrêté du 7 octobre 2020, le Conseil d'Etat a convoqué les électeurs des communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Suite aux élections du dimanche 7 mars 2021, je déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal. Par conséquent, nous pouvons procéder à l'installation de vos Autorités communales.

2. Assermentation des membres du Conseil général :

Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Je vais procéder à votre assermentation en votre qualité de membre du Conseil général et vous donner lecture de la promesse légale.

Après la lecture du serment, chacun de vous, à l'appel de son nom lèvera la main droite et prononcera « je le promets ».

L'assemblée est priée de se lever :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

La Secrétaire procède à l'appel, le Préfet demande si des personnes n'ont pas été appelées.

Les membres suivants sont assermentés :

Argelly	Vicky	Leu	Valérie
Ballif	Jean-Marc	Morel	Raymond
Bangert	Nicole	Morel	Yvette
Briand	Ariane	Peguiron	Didier
Briand	Pierre	Peguiron	Pierre-André
Burgy	Catherine	Pichonnaz	Arlette
Burgy	Henri	Reimao	Alexandre
Dutoit	Willy	Roulier	Christian
Gendroz	Christian	Roulier	Danielle
Gendroz	Joe	Roulier	Pierre-Alain
Gendroz	Katia	Schaer	Monique
Gendroz	Michèle	Schaer	Philippe
Herren	Sylviane	Vuillemier	Danielle
Khayata Dutoit	Francine	Zulauff	Armand

Le Conseil général de Cuarny se compose actuellement de 28 membres

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil général pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

3. Assermentation de la Municipalité :

Mesdames et Messieurs les Municipaux élus, l'article 48 de la loi sur les communes précise :

Art. 48 Qualité

a. les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et soeurs;

Monsieur le Syndic,

Pouvez-vous me donner l'assurance que Mesdames et Messieurs les Municipaux ne sont pas atteints par ces incompatibilités, de même qu'ils n'ont aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le secrétaire et le boursier, conformément à la LC.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je peux procéder à votre assermentation comme membre de l'exécutif communal.

Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, chacun de vous, à l'appel de son nom, lèvera la main droite et prononcera « je le promets »

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ;

de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

¹ Ne peuvent être simultanément membres d'une municipalité :

Sont assermentés :

Leu Frédéric
Capt François
Cartier Jérémie
Christin Laure
Correvon Julien

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de Syndic et membres de la municipalité pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

En son nom, j'ai le plaisir de vous féliciter toutes et tous pour les différentes fonctions que vous acceptez de remplir et votre engagement pour la collectivité. Je prie l'assemblée de s'asseoir.

4. Election du Président du Conseil général :

Mesdames, Messieurs, *Art.* 89

Pour cette élection et les suivantes, je vous rappelle l'Article 11 de la LC qui précise :

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

J'attends vos propositions pour l'élection du président :

- Mme. Leu Valérie propose M. Morel Raymond

Avez-vous d'autres propositions?

- Aucune autre proposition

Les présentations sont closes.

Election tacite.

 M. Morel Raymond est élu Président du Conseil général pour une durée d'une année.

Je vous félicite pour votre élection à la fonction de premier citoyen ne de la commune pour une année. Je vous assure de mon soutien si le besoin s'en faisait sentir.

¹ Après la prestation du serment par les membres du conseil communal, ce corps procède, sous la présidence du préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire, qui entrent immédiatement en fonctions.

² Le conseil nomme ensuite les autres membres du bureau.

5. Election du Secrétaire du Conseil général pour une durée de 5 ans :

Mesdames, Messieurs,

Art. 12

² Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil général les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et soeurs.

J'attends vos propositions:

- M. Ballif Jean-Marc propose Mme. Gendroz Michèle

Avez-vous d'autres propositions?

- Aucune autre proposition.

Les présentations sont closes.

Election tacite.

- Mme. Gendroz Michèle est élue secrétaire du Conseil général.

Je vous félicite pour votre élection à votre fonction. Je vous assure de mon soutien si le besoin s'en faisait sentir.

6. Adoption du procès-verbal d'installation :

Le procès-verbal n'a pu être relu, il est normalement accepté.

Message du Préfet :

Rappel sur les attributions respectives des Municipaux et du Conseil Général (CG) : il ne s'agit pas d'une cogestion. Le CG doit contrôler et questionner la Municipalité mais doit lui faire confiance et non la diriger.

Rappel pour la Pandémie du COVID : Importance de vérifier les informations et de garder une cohérence.

Encouragement à contacter la préfecture.

Election du vice-président :

Le Préfet remercie et quitte les membres CG de Cuarny. La parole est donnée à M. Raymond Morel, Président.

Le Président attend les propositions pour un e vice-président e :

- Mme Bangert Nicole est proposée.

Avez-vous d'autres propositions?

- Aucune autre proposition

Les présentations sont closes.

Election tacite.

- Mme. Bangert Nicole est élue vice-présidente du Conseil Général.

Election du 2ème vice-président :

Le Président attend les propositions pour un e deuxième vice-président e:

- Mme Herren Sylviane est proposée.

Avez-vous d'autres propositions?

- Aucune autre proposition

Les présentations sont closes.

Election tacite.

- Mme. Herren Sylviane est élue deuxième vice-présidente du Conseil Général.

Election des scrutateurs:

Le Président rappelle les personnes occupants les places de scrutateurs lors de la législature 2016-2021 et leur demandent s'ils sont prêts à continuer.

Mme.	Leu	Valérie	1 ^{ère} scrutatrice
M.	Gendroz	Christian	2 ^{ème} scrutateur
M.	Peguiron	Didier	1 ^{er} suppléant

acceptent la proposition. Aucune autre proposition. Il reste une place à pourvoir comme 2^{ème} suppléant e qui sera remise lors du premier CG de la législature 2021-2026 et il s'effectuera chaque année un tournus dans les différents rôles.

Nomination des commissions :

Commission de gestion et des finances :

Le président demande s'il y a des volontaires parmi les membres du CG.

Mme.	Khayata-Dutoit	Francine	Présidente de la commission
M.	Gendroz	Joe	1 ^{er} membre
M.	Ballif	Jean-Marc	2 ^{ème} membre
M.	Roulier	Pierre-Alain	1 ^{er} suppléant
Mme.	Morel	Yvette	2 ^{ème} suppléante

se portent volontaires. Le président les remercie. Il s'effectuera chaque année un tournus dans les différents rôles.

Commission permanente:

Le Président demande s'il y a des volontaires parmi les membres su CG.

M.	Roulier	Christian	Président de la commission
Mme.	Gendroz	Katia	1 ^{ère} membre
Mme.	Burgy	Henri	2 ^{ème} membre
Mme.	Roulier	Danielle	1 ^{ère} suppléante

se portent volontaires. Le président les remercie. Il reste une place à pourvoir comme 2^{ème} suppléant e qui sera remise lors du premier CG de la législature 2021-2026 et il s'effectuera chaque année un tournus dans les différents rôles.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts :

Le président demande s'il y a des volontaires parmi les membres du CG.

Mme.	Argelly	Vicky	Présidente de la commission
M.	Ballif	Jean-Marc	1 ^{er} membre
M.	Gendroz	Joe	2 ^{ème} membre

se portent volontaires. Le président les remercie. Il s'effectuera chaque année un tournus dans les différents rôles.

Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations :

ASIYE

Le Président demande s'il y a des volontaires.

Mme. Gendroz Katia déléguée

Le Président la remercie. Il faudra trouver un e suppléant e lors de la première séance du CG de la législature 2021-2026.

Autres associations intercommunales:

La liste des autres associations intercommunales est indisponible. Le Président propose de remettre la nomination des délégués à la prochaine séance de la législature 2021-2026 sous réserve d'opposition de la part du Préfet. La secrétaire s'engage à contacter le Préfet afin de connaître les alternatives et de permettre au CG de prendre la bonne décision.

Divers:

Aucuns divers.

Le Président clôt la séance, il est 20h15.

Pour la Préfecture

Le Préfet Fabrice De Icco

Pour le Bureau du Conseil Général

Le Président Raymond Morel La secrétaire Michèle Gendroz